École L'Arpège
649, rue Saint-Joseph
Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8
Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180
Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

| | |
|---|---|
| **Destinataire** : | Membres du Conseil d'établissement |
| **Date :** | Mercredi 24 mai 2023, 17h00<br>Classe de madame Ariane |
| **Objet :** | Conseil d'établissement |

## PROCÈS-VERBAL

| | | |
|---|---|---|
| | ***ÉTAIENT PRÉSENTES***<br>*Dominique Coulombe, parent*<br>*Avril Hamel-Jolette, parent*<br>*Caroline Gauthier, parent*<br>*Sonia Tremblay, parent*<br>*Myriam Jodoin, technicienne du service de garde*<br>*Claudette Trudeau, enseignante*<br>*Stéphanie Martin, enseignante*<br>*Annie Campeau, enseignante*<br><br>***PARTICIPAIT ÉGALEMENT***<br>*Gabriel Duquette, directeur*<br><br>***PUBLIC***<br>*Aucun public* | ***ÉTAIENT ABSENTS*** |
| | **1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres**<br>**1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance**<br>*Dominique Coulombe et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.* | |
| ***CÉ #24-05-2023-01*** | **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**<br>*L'ordre du jour est lu par Dominique Coulombe. Gabriel Duquette souhaite ajouter le sujet suivant : Activités en soirée pour le groupe 567. Aucun vote n'est demandé.*<br><br>***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu **à l'unanimité; D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout du sujet proposé.* | |
| ***CÉ #24-05-2023-02*** | **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 26 avril 2023**<br>*Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Deux corrections sont proposées et effectuées lors de la séance. Aucun vote n'est demandé.*<br><br>***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Claudette Trudeau, il est résolu **à l'unanimité; D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.* | |

**1.4 Suivis de la rencontre du 26 avril 2023**

**1.4.1 Autre suivi : Préscolaire (2021-2022)**

*Pour la prochaine année scolaire, l'horaire du début des classes pour le préscolaire sera modifié (8h20 à 11h45 et 13h05 à 14h22). De plus, les élèves du préscolaire entreront dans la cour par la même entrée que les autres élèves. Ils seront pairés avec des élèves du 3e cycle afin de les accompagner vers la cour des petits (parrainage). L'intention est de favoriser une meilleure fluidité de la circulation sur la rue Saint-Joseph et de libérer l'entrée du stationnement (raison de sécurité).*

**1.4.2 Organisation scolaire (2023-2024)**

*La rencontre avec l'organisation scolaire aura lieu le mardi 30 mai. Il y a des surplus d'élèves au préscolaire et au 2e cycle.*

**2. Parole au public**

**3. Adoption et approbation**

**3.1 Sortie à la piscine - Préscolaire (approbation)**

*Les enseignantes du préscolaire proposent une sortie aux jeux d'eau le 21 juin AM. L'intention est de s'y rendre en vélo ou en trottinette. Des parents bénévoles seront présents pour aider à l'encadrement. Les membres du CÉ proposent une modification au trajet afin d'éviter la rue Principale. Gabriel Duquette fera le suivi avec les responsables.*

*Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.*

*Aucun vote n'est demandé.*

***CÉ #24-05-2023-03*** ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu **à l'unanimité; D'APPROUVER** la sortie aux jeux d'eau selon les modalités proposées.*

**3.2 Activités en soirée pour le groupe 567**

*Mme Nathalie propose la tenue d'une soirée spéciale pour le groupe 567 le vendredi 9 juin. Zoé Pharand s'est portée volontaire pour planifier les activités. L'événement se terminera à 20h15. Un souper pizza sera offert aux élèves ainsi que du popcorn. Mme Ariane s'est proposée dans le but d'être la deuxième adulte accompagnatrice.*

*Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.*

*Aucun vote n'est demandé.*

***CÉ #24-05-2023-04*** ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu **à l'unanimité; D'APPROUVER** la tenue d'une soirée spéciale selon les modalités proposées.*

**3.3 Utilisation des locaux – Camps de jour (approbation)**

*En vertu de l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école. Il doit donc approuver toute location ou tout prêt d'un ou plusieurs locaux ou d'une partie du terrain, à des tiers, pour une utilisation qui n'est pas en lien avec les activités habituelles de l'école. Une telle entente ne peut pas être pour une durée supérieure à une année.*

*Gabriel Duquette présente aux membres du CÉ une demande reçue par la Ville de Sainte-Julie afin d'emprunter notre gymnase pour les camps de jour cet été.*

- *gymnase et annexes*
- *été 2023*
- *ville de Sainte-Julie*
- *pour les camps de jour*

| | |
|---|---|
| | *Les membres du CÉ échangent à ce sujet.*<br><br>*Le vote n'est pas demandé.* |
| ***CÉ #24-05-2023-05*** | ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu **à l'unanimité**;*<br>***D'APPROUVER** l'utilisation, par la ville de Sainte-Julie, du gymnase et des vestiaires annexés.* |
| | **3.4 Principe d'encadrement des frais chargés aux parents (Établir)**<br>*Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.*<br><br>*Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.*<br><br>*Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);*<br><br>*Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :*<br><br>• *les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;*<br>• *le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*<br>• *les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*<br><br>*Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.*<br><br>*Les membres du CÉ échangent à ce sujet.*<br>• *Considérant le contexte actuel et la situation au 2e cycle, il est proposé d'augmenter à 95$ le montant maximum pour l'achat de cahiers d'exercices et les reprographies.*<br>• *Il est également proposé d'ajouter la phrase suivante : Pour des situations exceptionnelles, le CÉ peut décider, en cours d'année, un pourcentage moindre pour un groupe.*<br><br>*Aucun vote n'est demandé.*<br><br>***EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Caroline Gauthier, il est résolu **à l'unanimité**;* |
| ***CÉ #24-05-2023-06*** | ***D'ÉTABLIR** les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2023-2024. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.*<br><br>***DE MANDATER** la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.* |

| | |
|---|---|
| | **3.5 Listes de matériel d'usage personnel et listes de reprographie (approbation)**<br>*Gabriel Duquette propose au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique;*<br><br>*Les listes proposées par la direction :*<br>- *ont été élaborées avec la participation des enseignants;*<br>- *respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édicté par le Ministère;*<br>- *respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire;*<br>- *prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024 par le conseil d'établissement;*<br><br>*Les membres du CÉ échangent à ce sujet.*<br><br>*Le vote n'est pas demandé.* |
| ***CÉ #24-05-2023-07*** | ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu **à l'unanimité;***<br>***D'APPROUVER** les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2023-2024 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.* |
| | **3.6 Plan de lutte (adoption)**<br>*L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école;*<br><br>*Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;*<br><br>*En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par le directeur envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par le directeur auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;*<br><br>*Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;*<br><br>*Gabriel Duquette présente la mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'école a procédé à un sondage cette année afin d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves. Les membres du comité intimidation ont analysé les résultats, mis à jour l'état de la situation et suggéré des priorités en vue de l'année scolaire 2023-2024. Le plan de lutte sera déposé sur notre site Internet.*<br><br>*Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.*<br><br>*Aucun vote n'est demandé.* |
| ***CÉ #24-05-2023-08*** | ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu **à l'unanimité :***<br>***D'ADOPTER** le plan de lutte pour l'année scolaire 2023-2024.* |

| | | |
|---|---|---|
| | **4.** | **Informations et affaires nouvelles**<br>*Aucun sujet.* |
| | **5.** | **Parole à la direction**<br>*Gabriel Duquette souligne le travail de tous les membres du personnel, des parents et des élèves. Il leur transmet également ses encouragements et considérations. Il reste seulement un mois d'école !* |
| | **6.** | **Parole à la technicienne au service de garde**<br>*Myriam Jodoin est fière de l'équipe du service de garde. Elle revient sur les activités de la semaine de la garde scolaire notamment le succès du pique-nique. Le thème de la prochaine journée pédagogique (9 juin) sera « Les dinosaures ».* |
| | **7.** | **Parole aux enseignants**<br>*Annie Campeau souligne le succès de la grande course. Ce fut une activité très agréable. Les enseignantes du 2e cycle préparent en ce moment les élèves à la passation de l'épreuve du MÉQ en 4e année. Elle souligne également la collaboration avec Mme Emma, enseignante qui remplace Mme Marie-Isabelle.* |
| | **8.** | **Parole aux parents**<br>*Les parents félicitent le personnel et les encouragent en vue de la fin de l'année. Caroline Gauthier transmet ses remerciements pour la très belle fête des bénévoles.* |
| | **9.** | **Parole au représentant au Comité de parents du CSSP**<br>*Il n'y a pas eu de suivi.* |
| | **10.** | **Sujets divers**<br>*Aucun sujet divers* |
| | **11.** | **Levée de l'assemblée**<br>*Tous les sujets ont été traités.* |
| ***CÉ #24-05-2023-08*** | | ***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** la levée de la séance à 18h34.* |
| | | _____ (signature) Dominique Coulombe, présidente<br>_____ (signature) Gabriel Duquette, directeur |